



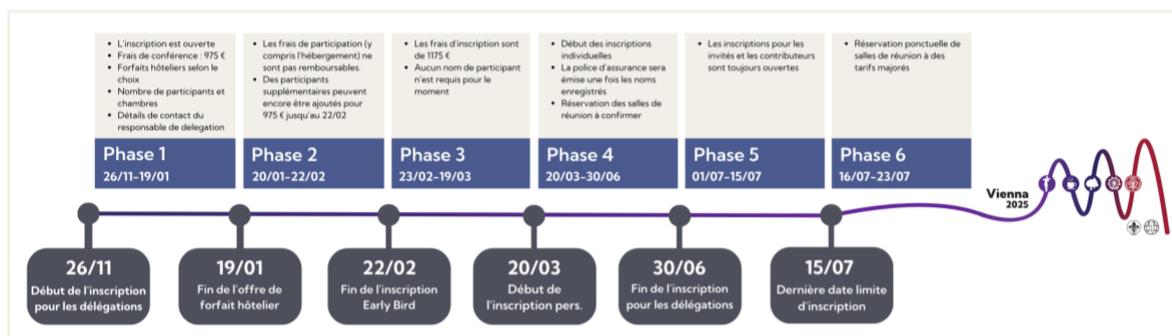
ANNEXE

1

18 EGSC Communication conjointe 1

Informations sur l'inscription à
la conférence

Inscription en détail



1. Période d'inscription principale: 26 novembre 2024 – 22 février 2025

- **Jusqu'à 19 janvier 2025:**
 - Des forfaits incluant l'hébergement seront disponibles.
 - Les OM doivent confirmer la taille de leur délégation et, s'ils souhaitent opter pour un forfait d'hébergement, les chambres requises, le type et le nombre de nuits.
 - Pendant cette période, le nombre de membres des délégations peuvent être modifiés.
 - Après le 19 janvier 2025, les frais de participation (y compris les forfaits d'hébergement) pour le nombre de participants inscrits seront entièrement dus et non remboursables.
- **20 janvier – 22 février 2025:**
 - Les délégations peuvent encore inscrire des participants moyennant des **frais de participation de 975€**, mais les forfaits d'hébergement ne seront plus disponibles

2. Inscription tardive: 23 février – 30 juin 2025

- Les délégations peuvent encore ajouter des participants, mais les forfaits d'hébergement ne seront plus disponibles.
- Les frais de participation passent à **1175€**.
- Une fois les participants inscrits, les frais de participation sont entièrement dus et non remboursables.
- Jusqu'au **20 mars**, aucun nom n'est requis, seul le nombre de participants est nécessaire.

3. Enregistrement des données personnelles: 20 mars – 30 juin 2025

- Des informations personnelles sur la participation seront collectées.
- Une assurance annulation nominale sera délivrée aux participants.
- Des remplacements peuvent être effectués dans ce délai.

Aperçu des frais (par personne)

- **Forfait Conférence** : comprend la participation (975€ par personne) et l'hébergement (options disponibles). Disponible jusqu'au **19 janvier 2025**.
- **Frais de participation anticipée** : **975€** par personne (disponible jusqu'au **22 février 2025**).
- **Frais de participation en cas d'inscription tardive** : **1175€** par personne (à partir du **23 février 2025**).

Des informations sur le fonds de solidarité seront communiquées en temps utile.